LA GAZETTE de Landéhen

AVRIL 2024

Bulletin Communal Nº 614



SOMMAIRE

Imprimé par la Mairie et diffusé à Landéhen

™ INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Restaurant Scolaire: Menus
- Liste électorale et élections 2024
- En bref: SACPA -GRETA- CFA en Côtes d'Armor – Syndicat mixte du Haras de Lamballe – Enquête VRS
- La Cité des Métiers agenda
- Permanences des élus
- Règlementation des feux
- Bruits: réglementation
- Enedis service « panne et interruption »
- Recosanté
- Portail.gouv.fr

™ INFORMATIONS MUNICIPALES

De la Résistance à la Libération Avis de recherches ...

- Conseil Municipal du 07/03
- Le numérique en partenariat avec Familles Rurales Goûter numérique le 19/04

™ Informations Communautaires

- A la une : jeunesse
- Infos Pratiques: mobilités, environnement, déchets...
- L'Agenda

™ CYBERBIBLIOTHEQUE

- Horaires Tarifs
- Rendez-vous : Goûter et jeu Minecraft le 05/04 - Bout'choux le 12/04 - L'aventure du prix 2024 le 12/04
- Quizz Jeux Olympiques
- Ateliers d'expression du mercredi
- Numérique : le PIX
- Film Ok, Joe! le 03/04
- Expo: Affiches Jeux Olympiques du 23/04 au 04/05

™ INFORMATIONS ASSOCIATIVES

- Club des Ainés : activités d'avril
- Amicale des boulistes : Concours de boules : 20 et 21/04
- Basket Ball: Matches d'avril AG le 04/05
- JSL : soirée jarret frites le 06/04
- Landéhen Endurance Club : Course de St Guihen le 13/04
- Familles rurales : ateliers parents enfants les 07/04, 26/05 et 16/06
- Comité des Fêtes : Courses cyclistes de l'Ascension le 9/05
- Ecurie Poney Club La Cassoire : concours le 07/04 - Vacances de Pâques

○ ANNONCES - COMMUNIQUES

Prochaine gazette : date limite de dépôt de vos articles en mairie: 15 avril 2024

Mairie - Tel 02.96.30.03.21 - Mail: mairiedelandehen@wanadoo.fr)

<u>Site</u>: www.landehen.fr

- Ouverture public : lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 15. Samedi : 9 h - 12 h

Cyberbibliothèque: 02.96.30.31.66

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

RESTAURANT SCOLAIRE

<u>Menus</u> avril 2024

Le déjeuner doit comprendre : une crudité, un fruit ou légume cru (C) - de la viande ou du poisson (VPO) ou Légumineuse Protidiques (LP)—des légumes verts cuits ou fruits crus (LVC) — des féculents (FT) — fromage (FR) ou Lait (PL)

	Lundi 1er		Mardi 2		Jeudi 4		Vendredi 5
	Lundi de Pâques	C FR VPO FT C	Salade de chou rouge aux pommes et mimolette Rougaille saucisse Riz Fruit	LP FT LVC FR C	Salade de lentilles Pizza aux légumes et fromages Salade yaourt	C FR VPO LVC FT PL LVC	Tomate mozzarella Bœuf carottes Gâteau au yaourt et pommes
	Lundi 8		Mardi 9		Jeudi 11		Vendredi 12
C VPO FT LVC PL	Betteraves râpées Emincé de poulet au curry Riz et légumes Crème vanille	C FR FT VPO LVC PL	Salade grecque Filet de colin sauce velouté et brunoise de légumes P. de terre Ile flottante	C VPO FT VPO C PL	Salade californienne Hachis parmentier Salade Petits suisses	FT FR VPO LVC C	Crêpe au fromage Rôti de porc Sauce piquante Haricots panachés Fruit
	Lundi 15		Mardi 16		Jeudi 18	96	Vendredi 19
C FT FT LP LVC FR LVC FT	Salade mexicaine Spaghetti bolognaise de légumes Emmental râpé Compote de fruits et biscuit	C FT LP LVC PL C	Salade Couscous boulettes et légumes Fromage blanc aux fraises	C FT VPO VPO LVC FT PL	Salade niçoise Rôti de porc Compote Gâteau de semoule	C LVC FR VPO FT C	Salade africaine Mafé Riz Ananas
Vacances de Pâgues							

vacances de raques

LISTE ELECTORALE et ELECTIONS 2024



Elections européennes : dimanche 9 juin 2024 Etes-vous inscrit sur la liste électorale de Landéhen ?

N'hésitez pas à consulter le site du service public : « interrogez sa situation électorale ».

♥ Vous avez emménagé sur Landéhen

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale (munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif d'identité récent). En mairie jusqu'au 3 mai 2024 En ligne sur le site www.service -public.fr, jusqu'au 1^{er} mai 2024.

♦ Vous déménagez et quittez Landéhen

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale de votre nouveau domicile : la radiation sera ensuite effectuée d'office sur la liste de Landéhen.

♦ Vous avez déménagé sur la commune ?

Pour recevoir votre courrier électoral, n'oubliez pas de prévenir la mairie.

♦ Pour les jeunes atteignant 18 ans en avant le 9 juin, qui ont fait la démarche du recensement citoyen à la mairie de Landéhen à leurs 16 ans, aucune démarche à faire : vous êtes inscrits d'office sur la liste électorale, et recevrez votre carte d'électeur au mois de mai. Pour les jeunes de 18 ans n'ayant pas procéder à leur recensement sur Landéhen : inscriptions avant le 3 mai 2024 en mairie, lou en ligne avant le 1 er mai 2024.

EN BREF

- > Conformément à la loi, la population est informée que des « rondes » seront effectuées sur la Commune par la société SACPA au cours du mois d'avril 2024. Rappel : la société SACPA assure le ramassage, la capture et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique.
- GRETA-CFA des Côtes d'Armor: Les GRETA-CFA interviennent volet apprentissage de la formation initiale et sur tous les champs de la formation professionnelle continue : bilan de compétences, VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), formations courtes et certifiantes dans tous les secteurs d'activités. La gamme étendue de filières et métiers proposée par les GRETA-CFA leur permet de **répondre au plus grand nombre** - étudiant, salarié, demandeur d'emploi, artisan, travailleur indépendant – que ce soit pour un projet d'insertion, de reconversion ou d'évolution professionnelle. Le GRETA-CFA organise des réunions d'information le 1er mardi de chaque mois à 9h à Saint Brieuc – Inscription conseillée. Pas dispo sur ce créneau ? Prenez RDV Contact: 02.96.61.48.54
- > Syndicat Mixte du Haras de Lamballe : animations, activités pour tous, stages sur le site : haras-lamballe.com
- > Enquête sur le Vécu et le Ressenti en matière de sécurité (VRS): enquête statistique réalisée par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure confiée à Ipsos, du 14 février au jusqu'au 14 juillet 2024, réalisée auprès d'un échantillon de 200 000 personnes âgées de 18 ans et plus en France. Réalisée principalement par Internet, seules les personnes sélectionnées peuvent répondre au questionnaire. Elles seront prévenues individuellement par courrier codes d'accès leur seront communiqués.

LA CITÉ DES MÉTIERS

AVRIL

Forum des Métiers et des formations de la santé – La Cité des Métiers Sam 06 Tout savoir sur le bilan de compétences et la VAE - La Cité des Métiers Lun 08 Défi Métiers / Ateliers de préparation - Uzel Mar 09 Explorer la biologie sous toutes ses formes - La Cité des Métiers Mer 10 Défi Métiers / Visites d'entreprises - Uzel Jeu 11 Scientifiques, ils réinventent le futur - La Cité des Métiers Jeu 11 Se former aux métiers de secrétaire général(e)/responsable des services en collectivité - La Cité des Métiers Ven 12

CEP: osez le changement et concrétisez vos projets! - La Cité des Métiers Ven 12 La chimie pour des solutions innovantes - La Cité des Métiers Mer 17 Se lancer en profession libérale, c'est possible! - La Cité des Métiers Jeu 18 L'entrepreneuriat au féminin : concrétisez votre projet ! - La Cité des Métiers Lun 22 Testez vos compétences numériques avec PIX - La Cité des Métiers Mer 24

Jeunes : objectif avenir - La Cité des Métiers Mer 24



Cité des Métiers des Côtes d'Armor 6 rue Camille Guérin 22440 Ploufragan contact@citedesmetiers22.fr 02 96 76 51 51

PERMANENCES DES ELUS

Permanence sur rendez-vous le vendredi à partir de 18h30, à la Mairie. Prise des rendez-vous avant 12h le vendredi.

En cas d'urgence, Madame Le Maire peut être jointe au 06 43 18 56 20

REGLEMENT DES FEUX

L'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 fixe les mesures de prévention contre les incendies.
 Concernant la réglementation des bois, forêts, plantations, landes et sur tous les terrains situés à moins de 200 mètres :

> Il est interdit :

- de fumer du 1^{er} juillet au 30 septembre
- de jeter des objets incandescents (mégots, allumettes, artifices,...)
- de porter ou d'allumer un feu
- d'effectuer des travaux à l'aide de matériel susceptible de provoquer des départs de feux,
 - ➤ L'organisation de barbecues, méchouis et feux de camp ne peut pas se faire en pleine nature, elle est réglementée
- Le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu et toute l'année.

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise que :
«le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit».

Les déchets verts des particuliers sont assimilés aux déchets ménagers.

En conséquence, les particuliers ont <u>une interdiction permanente de brûler des déchets verts ou de toute autre nature dans leur jardin</u>

— Le brûlage des déchets <u>verts agricoles</u> est soumis à réglementation disponible en mairie

REGLEMENTATION DU BRUIT

A l'approche des beaux jours, nous vous rappelons la réglementation sur les bruits, occasionnés notamment par les tondeuses. Dans tous les cas et quelles que soient les circonstances, vous devez respecter scrupuleusement les dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990; à savoir : les travaux de bricolage ou de jardinage <u>réalisés par des particuliers</u>, utilisation de tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- ➤ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



ENEDIS

Le Service « Panne et interruption » Remplace désormais l'application « Enedis à mes côtés » Rendez-vous sur https://www.enedis.fr:panne-et-interruption



Vous y trouverez les informations suivantes :

- Adresse impactée par l'incident
- Géolocalisation de l'incident sur une carte
- Heure estimée de rétablissement
- Raison de la coupure (incident, travaux,...)



RECOSANTE





La Direction Générale de la Santé (DGS) et la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) se sont alliées pour créer Recosanté: un outil numérique au service des citoyens pour les informer sur les risques environnementaux qui impactent la santé (pollution de l'air, de l'eau, pollen, UV etc.).









Application personnalisable avec des notifications adaptées à vos besoins



Des recommandations fiables et validées par le Haut Conseil de Santé Publique



Pas de publicité, pas de collecte de données, pas de frais, pas de création de compte.









PORTAILPRO.GOUV.FR





Entreprises, vos déclarations et paiements sur portailpro.gouv.fr!

<u>Portailpro.gouv.fr</u>, c'est la plateforme qui vous permet d'accéder à toutes vos déclarations et de payer toutes vos cotisations et tous vos impôts professionnels en un seul endroit que vous soyez indépendant ou chef d'entreprise.

Pour commencer à **utiliser** <u>Portailpro.gouv.fr</u>, vous devez rattacher vos comptes existants : <u>Impôts</u>, <u>Douanes</u>, <u>Urssaf</u> ou encore <u>Net-entreprises.fr</u>. Par la suite, vous n'aurez besoin que d'**un seul identifiant pour un seul site**, celui de Portailpro.gouv.fr.

Un **tableau de bord** vous permet de déclarer, de procéder à un paiement et donne un aperçu global de votre situation fiscale et sociale en cours. Pour toute question, **une messagerie sécurisée** vous permet d'échanger facilement avec vos interlocuteurs.

Comme près de 360 000 utilisateurs, n'attendez plus, **créez dès aujourd'hui** votre compte et **rattachez vos autres comptes** pour découvrir toutes les fonctionnalités de <u>Portailpro.gouv.fr</u>.







INFORMATIONS MUNICIPALES

De la Résistance à la Libération

La commune propose, à l'ensemble de la population, de recueillir jusqu'à juin 2024, les témoignages, papiers, cartes, photographies...en lien avec des faits qui se sont déroulés pendant la Résistance à Landéhen.

Vos documents seront précieusement étudiés par un groupe de travail (élus, professeur d'histoire, autrice...) et rendus.

Pour un devoir de mémoire et de transmission aux plus jeunes générations, à l'issue de cette étude, un recueil sera élaboré. Il sera mis en valeur à l'occasion du 80ème anniversaire de la Libération le 8 mai 2025.



Merci de vous faire connaître et de prendre contact avec Laëtitia Lamé 02.96.30.31.66 bibliothequelandehen@gmail.com



Liste des délibérations du Conseil Municipal du 07/03

SIGB (Système Intégré de Gestion de la bibliothèque)

Autorisation est donnée au Maire pour rembourser la Commune de Quessoy des frais afférents à l'acquisition du Système Intégré de Gestion de la bibliothèque pour Landéhen; Quessoy ayant pris en charge la consultation des entreprises pour Landéhen ainsi que les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy et Trédaniel.

$\frac{\textbf{TRAVAUX ELAGAGE - PROCEDURE D'INTERVENTION D'OFFICE PAR LA COMMUNE - FACTURATION}{\textbf{FACTURATION}}$

Autorisation est donnée au Maire pour :

faire appel à une entreprise extérieure afin d'effectuer les travaux d'élagage des plantations en lieu et place des propriétaires, sur demande de leur part ou après procédure de mise en demeure. La commune réglera l'entreprise et émettra un titre de recette envers les propriétaires. Le montant sera majoré du temps passé par les agents communaux.

<u>PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS</u> <u>DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DE LA REVISION GENERALE</u>

Les orientations définies dans le PADD n'ont pas appelé de remarques particulières. Il se décline en trois axes principaux, eux-mêmes déclinés en sous-axes :

AXE 1 : Concilier accueil de nouveaux habitants avec optimisation foncière

- Poursuivre la dynamique démographique sur le territoire
- Développer une offre de logements adaptée aux différentes configurations familiales
- Tendre vers des formes urbaines renouvelées

AXE 2 : Assurer la vitalité du territoire

- Renforcer la dynamique commerciale du bourg
- Maîtriser l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire

- Assurer la protection de l'activité agricole, structurante pour l'économie locale
- Adapter la couverture en équipements aux ambitions communales

AXE 3 : Valoriser et protéger l'espace naturel

- Préserver le cadre environnemental du territoire
- Valoriser le patrimoine bâti d'intérêt, marqueur de l'identité territoriale
- S'ancrer dans une logique de sobriété foncière

Le PADD sera affiché en mairie.

AMENAGEMENT DU BOURG: PRISE ELECTRIQUE

Autorisation est donnée pour la mise en place d'une prise de courant rue des Roseaux pour illumination du sapin de Noël, présenté par le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1425.60 € TTC dont 858 € à la charge de la Commune.

Le numérique en partenariat avec la Fédération Départementale Familles Rurales



Céline MORIN, Présidente de la Fédération Départementale Familles Rurales, Christophe animateur des ateliers numériques pour Familles Rurales, Laëtitia animatrice à la cyber bibliothèque de Landéhen et Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, - de gauche à droite sur la photo - se sont réunis afin de faire le point sur les ateliers numériques qui ont pu être dispensés sur l'année 2023 et début d'année 2024, soit 5 cycles de 5 ateliers débutants et/ou perfectionnement et des ateliers spécifiques.

La commune souhaite proposer un service qui réponde au mieux aux besoins de la population.

Elle vous invite à un goûter numérique afin de pourvoir échanger sur vos attentes - gratuit et ouvert à tous -.



INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

A LA UNE

DES ACTIONS POUR LA JEUNESSE

LAMBALLE TERRES MER

A travers son service Enfance-Jeunesse et la SIJ (Structure Info Jeunes), Lamballe Terre & Mer accompagne les jeunes du territoire dans différents domaines : enseignement, formation continue, métiers, emploi, logement, santé... Ce printemps, l'Agglomération propose deux projets qui permettront aux jeunes de mettre un pied dans la vie active !

Chantier Jeunes (14-17 ans)

L'Agglomération propose aux 14-17 ans de s'engager dans un projet de chantier d'aménagement tout en participant à des activités de loisirs durant les vacances de printemps. Du lundi 29 avril au vendredi 3 mai, les jeunes pourront aider à la réalisation de nouveaux aménagements à la prairie éducative, à Plémy. En contrepartie, ils bénéficieront gratuitement d'activités de loisirs (sortie en mer, bowling...) et prépareront un projet collectif sous la forme d'un séjour d'été à vivre du 19 au 23 août.

Mission Argent de poche (16-17 ans)

La Structure Info Jeunes (SIJ) de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche sur les mois de juillet et août. Les jeunes pourront effectuer des missions, sur plusieurs demi-journées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer (animation, classement, peinture, petit bricolage...), en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par mission. Cette action a pour objectif d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de créer du lien, d'enrichir leur CV ou de confirmer un projet de formation.

Modalités d'inscription : Avoir entre 16 et 17 ans et habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.

Retrait des dossiers d'inscription à partir du 1^{er} avril, auprès de la SIJ de Lamballe Terre & Mer à Lamballe-Armor (15 rue Saint-Martin) et dans les mairies de notre territoire ou en téléchargement sur lamballe-terremer.bzh.

Dépôt des dossiers complets du 1^{er} au 30 avril 2024.

LAMBALLE TERRE & MER ENFANCE-JEUNESSE MISSION ARGENT DE POCHE du 1° juillet au 30 août 2024 Un coup de main qui rapporte pour les 16-17 ans! + d'infos auprès da la Sinucture info Jeunes 02 96 50 87 90 06 79 98 73 57

INFOS PRATIQUES

MOBILITES: TRANSPORTS SCOLAIRES - RECENSEMENT DES DEMANDES DE POINTS D'ARRET

En plus de son service de mobilité tout public Distribus, l'Agglomération a également en charge le transport des collégiens et lycéens sur une partie du territoire. Les circuits scolaires sont organisés pour permettre aux élèves de rejoindre leur établissement d'affectation selon la carte scolaire depuis un point d'arrêt « scolibus » existant. Les circuits existants et les points d'arrêt sont consultables sur <u>distribus.bzh</u> (onglet transport scolaire/les circuits et les horaires).

Si votre enfant est domicilié et scolarisé sur l'agglomération, la campagne de demandes de création de nouveaux points d'arrêt pour la rentrée de septembre 2024 démarre le 4 avril. La famille doit adresser un courrier au Maire de sa commune de résidence avant le 26 mai 2024 qui se charge de faire le relai auprès de Lamballe Terre & Mer.

Les familles seront informées par leur mairie au plus tard le 20 juillet de la suite donnée à leur demande dès lors qu'elle a été adressée dans les délais.

Pour la création d'un arrêt, l'Agglomération est notamment attentive au respect des conditions de sécurité pour le car (absence de manœuvre dangereuse, visibilité suffisante pour le conducteur et les autres usagers de la voirie, prise en charge sécurisée des élèves ...), au maintien d'un temps de parcours acceptable pour les usagers du transport (45-50 minutes), à la distance entre deux points d'arrêt.

RAPPEL:

Les demandes de création sont étudiées uniquement sous réserve des conditions suivantes :

- En campagne, une distance minimale de 500 mètres est requise entre deux points situés sur un circuit desservant les établissements d'enseignement secondaire (collèges et lycées).
- En ville ou zone agglomérée, du fait de l'éclairage public et des aménagements piétonniers, la distance entre deux points d'arrêt est portée à 1km.
- Une distance de 3 km minimum entre le domicile du demandeur et l'établissement scolaire.
- Le respect de la carte scolaire.
- Le respect des conditions de sécurité (absence de manœuvres dangereuses pour le véhicule, visibilité suffisante pour le conducteur et les autres usagers de la voirie, prise en charge sécurisée pour l'élève, absence d'arrêt en sommet de côte ou proximité d'un virage...).
- Le maintien d'un temps de parcours acceptable pour les autres usagers scolaires.

Par ailleurs, aucun arrêt ne pourra être accordé pour les élèves dérogeant à la carte scolaire.

Toute demande de création de points d'arrêt sera étudiée au regard du nombre d'enfants concernés scolarisés dans leur établissement de secteur

- 4 enfants minimum pour une extension de circuit
- 1 enfant minimum si le point d'arrêt est sur le trajet existant

VACANCES DE PRINTEMPS (DU 22 AVRIL AU 3 MAI) : INSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS ET ANIMATIONS

- Inscriptions Accueils de loisirs 3-11 ans : du 29 mars 19h au 10 avril
- Inscriptions 10-14 ans : à partir du 5 avril à 19h
- Inscriptions 11-17 ans : du 5 avril 19h jusqu'au mardi 16 avril

Toutes les informations (contacts et lieux d'inscriptions, programmes) sont en ligne sur le portail activités enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer.

TAILLE DES ARBRES ET DES ARBUSTES : PAUSE ENTRE LE 15 MARS ET LE 31 JUILLET

La haie est un milieu propice au développement de la biodiversité (insectes, petits mammifères...). Elle joue plusieurs rôles cruciaux, notamment pour les oiseaux : support de nidification et de refuge et apport de nourriture. Pour préserver merle noir, verdier, rouge-gorge, pinson... et leurs oisillons, il est essentiel de ne pas tailler sa haie entre le 15 mars et le 31 juillet.

UNE NOUVELLE HAIE BOCAGÈRE L'HIVER PROCHAIN?

Vous êtes agriculteur et vous souhaitez planter des haies bocagères, prenez contact avec un technicien bocage de Lamballe Terre & Mer. Un accompagnement technique et financier est possible dans le cadre du programme Breizh Bocage porté par la Région Bretagne pour aider à l'implantation de haies bocagères, réservoirs de biodiversité et aux multiples vertus environnementales. Les projets de plantation se définissent maintenant, au printemps, pour une réalisation des travaux l'hiver prochain.

Contact: environnement@lamballe-terre-mer.bzh ou 02 96 50 54 72

STOP AUX DÉCHETS VERTS DANS LA NATURE

Les déchets verts n'ont pas leur place dans la nature et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ils ne sont pas sans risque pour la faune et la flore. La décomposition de ces déchets verts issus des jardins ne sont pas les mêmes qu'en milieu naturel (essences différentes, traitées, etc.). Bien qu'ils se dégradent, leur décomposition entraîne des modifications de la faune et de la flore. Ils peuvent favoriser ainsi le développement de plantes invasives (laurier palme, l'herbe de la pampa...) contre lesquelles il faut lutter pour protéger les espèces locales. Tous les dépôts sauvages, y compris de déchets verts, sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €. Que fait-on alors de ces déchets ? On les valorise au maximum dans son jardin (compost, paillage...) et on les dépose, en dernier recours, à la déchèterie.

L'ATLAS DE BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE DISPONIBLE!

De 2017 à 2022, Lamballe Terre & Mer a réalisé un Atlas de Biodiversité Intercommunale sur l'ensemble de son territoire. Cet Atlas permet aujourd'hui :

- D'avoir un **inventaire** qui répertorie et cartographie la **faune et la flore** (habitats, espèces, etc.) sur chacune des 38 communes de Lamballe Terre & Mer,
- De mettre un **outil**, à disposition des élus, pour les accompagner dans l'élaboration de leurs **projets d'urbanisme et d'aménagement** du territoire, tout en respectant le milieu naturel,
- De proposer un **programme d'actions** qui permet de préserver ou de restaurer la biodiversité (en recréant, par exemple, des continuités écologiques ou en protégeant spécifiquement certaines espèces),
- De **sensibiliser** les différents publics (grand public, scolaires, élus et décideurs locaux) sur les connaissances et enjeux en termes de biodiversité.

Retrouvez l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal, par commune, sur :

 $\frac{https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/projets/environnement/actions-en-faveur-des-milieux-naturels/biodiversite}{}$

LES CONSEQUENCES DES ERREURS DE TRI

Lorsque l'on met dans la poubelle jaune un objet qui n'a rien à y faire, que se passe-t-il?

- Soit l'objet est repéré par nos agents de collecte, auquel cas votre bac est refusé et vous êtes contacté par les ambassadeurs du tri de Lamballe Terre & Mer qui vous explique la nature de l'erreur de tri.
- Soit l'objet n'est pas repéré par nos agents de collecte, le bac est collecté et acheminé jusqu'au centre de tri Generis à Ploufragan. Là, l'objet est repéré et écarté du circuit de tri / recyclage. Il est ensuite chargé dans un camion, direction l'usine d'incinération de Planguenoual (Lamballe-Armor), où il est brûlé.

Les erreurs de tri génèrent donc un double acheminement et un double traitement, occasionnant un surcoût pour l'agglomération et, par ricochet, sur le montant de la redevance.

Respectons les consignes de tri : dans le bac jaune, les déchets doivent être en vrac, pas de sacs, pas de verre, pas d'essuie-tout, juste les papiers et les emballages en métal, plastique ou carton.

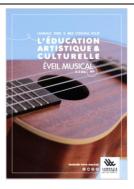
Pour plus de renseignements, contactez les ambassadeurs du tri de Lamballe Terre & Mer : preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh

AGENDA

Mer. 03/04 - Éveil musical - Conservatoire

Les enfants de 0 à 3 ans s'émerveilleront aux sons des instruments de musique, à l'écoute des comptines et feront leurs premiers pas vers la musique.

10h00 / Bibliothèque de Plémy / 02
96 60 29 81 - bibliotheque@plemy.fr / Gratuit



Mer. 03/04 - Info BAFA & recherche de stage Pratique - Structure Info Jeunes

De 14h30 à 16h30 / Structure Info Jeunes / Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57

Mer. 03/04 - Découverte de la Structure Info Jeunes

C'est quoi une Structure Info Jeunes (SIJ), pour qui, quelles questions ... ?

De 14h à 15h / Structure Info Jeunes / Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57

Sam 06/04 - Fest Noz du Conservatoire

Soirée animée par les élèves de musique traditionnelle du Conservatoire de Lamballe Terre & Mer.

De 20h30 à 23h00 / Salle Eole - Morieux, Rue du Chemin Vert, Lamballe-Armor / Gratuit

Sam 07/04 - Quai des Mômes

Lamballe Terre & Mer et le Quai des Rêves, centre culturel de la Ville Lamballe-Armor 16e proposent la édition du Quai des Mômes, festival pour les enfants (et leurs parents) entre 2 et 11 ans! Samedi 7 avril



Mer. 10/04 - Mission Argent de Poche - Structure Info Jeunes

Atelier de présentation.

De 14h à 15h / Structure Info Jeunes / Pommeret / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57

Dim. 14/04 - Concert de l'orchestre de flûte départemental

Prestation des élèves de flûte, violoncelle et contrebasse des conservatoires de Lamballe Terre & Mer et de Saint-Brieuc.

De 17h à 18h30 / Salle socioculturelle, 4 rue du Stade, Pommeret / Gratuit

Mar. 16/04 - Zoom sur les bourses « Projet jeunes » - Structure Info Jeunes

Tu as un projet à l'international, d'association de jeunes ou d'évènement ?

Temps d'information

De 17h30 à 18h30 / Structure Info Jeunes / Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57

Mer. 17/04 - Éveil musical - Conservatoire

Les enfants de 0 à 3 ans s'émerveilleront aux sons des instruments de musique, à l'écoute des comptines et feront leurs premiers pas vers la musique.

10h00 / Bibliothèque de Plénée-Jugon / 02 96 30 25 82 - mediatheque@plenee-jugon.fr / Gratuit

Mer. 17/04 - Info Pass'Engagement

Infos « spécial 16-25 ans »

De 14h à 15h / Structure Info Jeunes / Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57



Mer. 17/04 - Rencontr'&vous - La Boussole : Relax'&vous

Atelier adultes proposé par La Boussole, Centre Social Intercommunal. Au programme : expression corporelle avec relaxation et exercices pour écouter son corps. Nul besoin d'avoir des capacités sportives !

De 18h30 à 20h30 / Salle pastourelle, rue de la République à Plénée-Jugon / Gratuit / Places limitées, renseignement et inscriptions au 06 14 02 78 14

Dim. 21/04 - Jardinage au naturel :

On prépare les plantations de mai

Au potager, on couche les couverts, on taille, pour préparer les plantations de mai.

Astuce : réussir ses semis de courge

De 15h à 17h30 / Jardin du Clos, Plédéliac / Gratuit / Places limitées, sur inscription* : 07 88 51 78 75 ou lejardinduclos@gmail.com

* Inscriptions ouvertes uniquement aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer

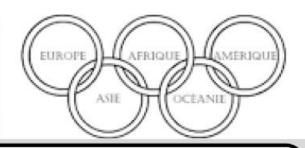
Jeu. 25/04 - Faire du Babysitting

Infos « spécial jeunes » dès 16 ans De 13h30 à 17h / Structure Info Jeunes / Plénée-Jugon / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57

Mer. 30/04 - Zen à l'oral

Viens préparer ton oral et trouver des astuces. De 14h à 16h / Structure Info Jeunes, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57

Cyber-Bibliothèque **AVRIL-MAI**



Horaires de l'espace

mardi et vendredi: 16h30-18h30 mercredi: 9h30-12h/15h-16h30

samedi: 9h30-12h

Abonnement annuel:

5 € l'enfant, 10 € l'adulte, 15 € famille

RDV des bout'choux:

Animation avec les enfants 0-3 ans - gratuit ven. 12 avril 10h15

ven. 12 avril 18h30



L'aventure du prix 2024 Amuse-bouches littéraires, saveur Louis Guilloux

Présentation par Olivier Le Forestier, bénévole à la bibliothèque

Les JO: Testez vos connaissances Qui est qui?

Le Quizz Jeux Olympiques tous les mois :



7. Armand Duplantis (atlé.), 8. Kévin Tillie (volley) 5.Xander Schauffele(golf), 6.Yuto Horigome(skateboard), Dressel(natation), 3. Daiki Hashimoto(gym.), 4. Tony Yoka(bo reponses Quizz JO: 1. Lukas Krpalek(Judo); 2. Caeleb

Les Ateliers d'expression les mercredis 13h30 à 15h(30)

03/04 : Annulé!

10/04: Arts plastiques

17/04 : Atelier d'écriture

ou 7€ de vacs à vacs

2€ l'atelier

Goûter et Jeu Minecraft Vendredi 5 Avril de 16h45 à 18h30 Goodies à gagner!



Créer son complexe sportif idéal.

Numérique

Le Pix est le service public en ligne pour évaluer, développer, et certifier ses compétences numériques.



Entrainement au PIX à la bibliothèque Accès et matériel gratuit ou apporter votre PC

Contact : Laëtitia Lamé, animatrice, espace cyber-bibliothèque -02.96.30.31.66 ou bibliothequelandehen@gmail.com

site: www.landehen.fr







Assistez à la Diffusion du Film OK, JOE!

m en présence du réalisateur

En amont de l'édition 2024 du prix littéraire, découvrez « Ok, Joe! » Le film adapté de l'œuvre de Louis Guilloux et réalisé par Philippe Baron

SUR RÉSERVATION

Contact : 02.96.30.31.66

MERCREDI 3 avril à 14h30 à la bibliothèque de LANDEHEN

Le film adapté de l'oeuvre Louis Guilloux sur son travail comme interprète auprès de l'armée américaine. Il fut un témoin privilégié d'aspects dramatiques méconnus de la Libération à SAINT-BRIEUC

Jeux Olympiques

Découvrez les affiches de 1776 à aujourd'hui et leur signification.

En Mairie du mardi 23 avril au 4 mai inclus







INFORMATIONS ASSOCIATIVES

CLUB DES AINÉS

Activités d'Avril 2024

: 11h15, rendez-vous place du bourg pour les inscrits au déjeuner-spectacle à Jeudi 4

Plénée-Jugon, pour un départ à 11h30 en covoiturage.

Jeudi 11 : 14 h, club - Jeux de société, jeux de cartes + tarot, jeux de boules bretonnes.

Suivi du goûter.

: 8 h 30, concours de boules interclubs (sur invitation), avec repas. Mardi 23

> Pour le repas (entrée, langue de bœuf, fromage, dessert), possibilité de réserver le repas à emporter pour les adhérents qui ne jouent pas. S'inscrire auprès de Claude

Lemière ou Nicole Rouault.

: 14 h, club - Jeux de société, jeux de cartes + tarot, jeux de boules bretonnes. Jeudi 25

Suivi du goûter.

AMICALES DES BOULISTES

Concours de boules

🔖 Samedi 20 avril

14h30 - Doublettes (éliminatoires)

♦ Dimanche 21 avril

9h30 - Pen eus pen

14h30 - Triplettes (aux points 3 parties gagnées)



BASKET BALL LANDEHEN

Planning des matches qui auront lieu en avril :

* Vendredi 5 avril 2024 :

21H: Landéhen BB contre Lannion Trégor Basket 2 (Séniors Masculin)

* Samedi 6/04

14H30 : Landéhen BB contre VIG Plémet (U13F)

* Vendredi 12 avril 2024:

21H: Landéhen BB contre Dinan Basket Samsonnais (Seniors Filles)

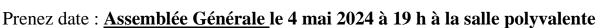
*Samedi 13/04

14H30 : Landéhen BB contre US Yffiniac (U15F) 16H15: Landéhen BB contre ABC Guingamp (U13F)

* Vendredi 19 avril 2024 :

21H: Landéhen BB contre MJC Quintin (Seniors Filles)





Jeunesse Sportive de Landéhen



Le samedi 6 avril, le club de foot organise son traditionnel repas du jarret frites, à prendre sur place à partir de 19h30 ou à emporter à partir de 18h.

Menu adulte à 13€ : Jarret / Frites ou Jambon Rôti / Frites + fromage et dessert Menu enfant (primaire) à 7€ : Jambon Rôti /Frites (gratuit pour moins de 5 ans) + dessert

Réservation possible jusqu'au 01/04, dans les commerces de la commune ou en laissant un message au 06-89-88-75-20.

Landéhen Endurance Club









Familles Rurales de Landéhen

Prochains ateliers parents enfants

AvenTure 3ébé





Familes rura es

ASSOCIATION DE LANDÉHEN



ASSOCIATION DE LANDÉHEN

COMITÉ DES FÊTES

Courses cyclistes - Grand Prix de l'Ascension Jeudi 9 mai 2024

Pour toutes les personnes intéressées pour venir tenir un poste le jour des courses de vélo, merci de me contacter : Rondel Christophe 0608980129

Programme:

ь Courses U15 H/F U 17 F: 12h 45

ь Courses U 17 H: 13h45

56 Courses open 2-3, Access 1-2-3-4: 15h30

TOUTES LES VOIES COMMUNALES ET TOUS LES CHEMINS D'EXPLOITATIONS MENANT AU CIRCUIT SERONT INTERDITS D'ACCES DES 11H30

[SAUF LES RIVERAINS],

SI VOUS RECEVEZ DU MONDE CHEZ VOUS: PRENEZ VOS PRECAUTIONS

CELA EVITERA DES INCIDENTS MERCI.

La Place du Bourg sera INTERDITE au STATIONNEMENT à compter du LUNDI 06 MAI, dès l'arrivée de la fête foraine

IL EST INDISPENSABLE QUE TOUS LES ANIMAUX DOMESTIQUES SOIENT RAMASSES DE

11 H 30 A 18 H, AFIN D'EVITER TOUT RISQUE D'ACCIDENT.

Ecuries - Poney club de la Cassoire

Lundi de Pâques

Animation avec déguisement sur le thème de Pâques A partir de 3 ans animation en duo parent enfant Ouvert à tous inscription

Concours CSO Club Poney dimanche 07 avril

Buvette et petite restauration avec Les Amis de la Cassoire. Entrée libre

Venez encourager nos cavaliers!



Vacances de Pâques du 22 avril au 05 mai

Promenade initiation en famille, (à partir de 5 ans), 22 €/personne

- découverte baby en cours ou promenade en main
- Stages découverte les deux semaines, à partir de 5 ans, demi-journée, journée ou semaine pour les plus grands.
- Stages perfectionnement avec passage de galop, promenade sur inscription.



Renseignements: nous contacter au 06 63 06 96 21

Pour les cavaliers hors zone, possibilité de cours ou promenade (nous contacter)

ANNONCES ET COMMUNIQUÉS

Objets trouvés:

Le 19/02 : 1 cordon audio parking salle des fêtes Le 24/02 : 1 protège cou enfant au street work out

Le 1/03 : 1 paire de lunettes de vue sur le conteneur du cimetière

Installation de Lucie Mahé, Diététicienne Libérale

Je vous propose des consultations diététiques à votre domicile, avec pour avantage de ne pas être concernés par les frais de déplacements pour ceux habitant la commune de Landéhen.

Au-delà de la prise en charge diététique pour une remise en forme / perte de poids / prise de masse musculaire / le suivi d'une pathologie (diabète, hypertension, dyslipidémie, troubles digestifs, anorexie, hyperphagie, boulimie...), j'ai également pour objectif de vous permettre d'atteindre une véritable autonomie dans la gestion de votre alimentation par la suite. Je peux donc, à côté des consultations, proposer des petites formations sur la nutrition pour ceux qui estiment en avoir besoin pour reprendre leur alimentation en main.

Passionnée de cuisine au levain naturel, je peux également vous **former dans la création d'un levain**, de son **entretien** et la **manière dont on l'utilise** en cuisine. Les aliments fermentés (dont fait partie le levain) ont démontré des améliorations significatives de la flore intestinale et de la santé digestive de manière générale.

Au plaisir de vous aider,

Lucie Mahé - Tel: 06 03 94 10 67 (sms) - Mail: mahenutrition@gmail.com



Groupe d'échanges Mardi 09 avril 2024 à 20h15

Enurésie...

Quand les difficultés s'installent...

Avec la participation de Dr CHABANI et DR TRABANINO, du service de chirurgie pédiatrique, Centre Hospitalier Yves Le Foll, et des ateliers d'éducation thérapeutique du programme « les petits bateaux au sec ».

RDV à l'ECHO'Système (espace de co-working),

3 rue Jean Jaurès - Lamballe

Informations: <u>espaceparents.famillesrurales@gmail.com</u>

ou sur la page Facebook « espace parents Lamballe » 🚮











